

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Vingtième session
Genève, 14 – 22 février 2011

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS
AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES
DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT
À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- "i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- "ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- "iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
- "iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,
- "v) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l'article 10.

"Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l'OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d'une note d'information précisant la décision prise à l'égard de chaque demandeur."

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l'issue de sa réunion tenue en marge de la vingtième session du comité. Ce rapport fait l'objet de l'annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l'article 6.d) de l'annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, et compte tenu des recommandations 1, 2, 3, 4.iii) et 4.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le Directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.

4. Le Directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L'annexe suit]

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF DU FONDS
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa vingtième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa douzième réunion du 14 au 22 février 2012 sous la présidence de Mme Alexandra GRAZIOLI, membre d'office, en marge de la vingtième session du comité intergouvernemental.

2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11. M. Estebancio CASTRO DIAZ, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter sur sa demande d'assistance financière, conformément à l'article 11 de ladite annexe.

3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/20/INF/5 en date du 19 décembre 2011, distribuée avant l'ouverture de la vingtième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 63 875,37 francs suisses à la même date.

4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 23 candidats provenant de six régions géoculturelles figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/20/INF/5 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :

i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : prochaine session du comité ou du groupe de travail intersessions.

ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance et pour lesquels les fonds nécessaires sont disponibles : (six demandeurs, par ordre alphabétique)

M. Tomas ALARCON EYZAGUIRRE

M. Nadir BEKIROV

M. Estebancio CASTRO DIAZ

M. Joseph OGIERIAKHI

Mme Lucky SHERPA

Mme Tarisi VUNDILO

iii) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la prochaine session du comité : (par ordre alphabétique)

M. Casimir Chukwunonyelum Kingston ANI

M. Albert DETERVILLE

Mme Fawsia Yousif GLALELDIN

Mme Debra HARRY

Mme Nadejda PECHENINA

M. Ngwang SONAM SHERPA

M. Santos TZORIN JULAJUJ
M. Greg YOUNGING

iv) demandeurs dont la demande de participation a été rejetée : (par ordre alphabétique)

M. Babagana ABUBAKAR
Mme Jane ANDERSON
Mme Edna Maria DA COSTA E SILVA
M. Preston HARDISON
M. Stephen RWAGWERI
M. Charles K. SALIL
Mme Solandry D'Alfonso SANCHEZ VALBUENA
Mme Nongpoklai SINHA
M. Miguel Antonio VALBUENA GUAURIYU

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

5. Le Conseil consultatif souhaite recommander au Directeur général de l'OMPI de renouveler l'invitation faite à tous les participants bénéficiant d'un financement de soumettre un compte rendu structuré et succinct de leur participation à la réunion visée par ledit financement. Ce compte rendu pourra être joint à leur demande présentée au Conseil consultatif s'ils décident de solliciter de nouveau un financement.

Fait à Genève, le 17 février 2012

/...

Liste des membres du Conseil consultatif :

Mme Alexandra GRAZIOLI, conseillère juridique principale, Droit et affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse), présidente du Conseil consultatif, vice-présidente du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Estebancio CASTRO DIAZ, consultant, International Indian Treaty Council (IITC), Panama (Panama) [signé]

M. Clinton DENGATE, directeur exécutif, Section internationale de la propriété intellectuelle, Département des affaires étrangères et du commerce, Canberra (Australie) [signé]

M. Mandixole MATROOS, deuxième secrétaire, Mission permanente de la République sud-africaine, Genève [signé]

Mme Zoraida RODRÍGUEZ MONTENEGRO, conseillère juridique, Mission permanente du Panama à Genève [signé]

Mme Maria ROJNEVSCHI, directrice, Office d'État de la propriété intellectuelle, Chisinau (République de Moldova) [signé]

Mme Larisa SIMONOVA, vice-directrice, Département de la coopération internationale, Service fédéral pour la propriété intellectuelle (ROSPATENT), Moscou (Fédération de Russie) [signé]

M. Rodion SULYANDZIGA, premier vice-président, Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON), Moscou (Fédération de Russie) [signé]

Mme Saoudata WALET ABOUBACRINE, présidente, Tin-Hinan, Ouagadougou (Burkina Faso) [signé]

[Fin de l'annexe et du document]